

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 2

Artikel: A la maison et au-dehors, je vaux de l'or

Autor: Berenstein-Wavre, Jacqueline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



A la maison et au-dehors, je vaudrais de l'or

Il a fallu plus de vingt ans pour arriver à évaluer le travail familial et domestique de façon scientifique et crédible en utilisant les mêmes méthodes que celles appliquées dans les entreprises privées ou publiques. Pourquoi, comment, quels résultats?

Dossier réalisé par Jacqueline Berenstein-Wavre, en collaboration avec Alda De Giorgi, Simone Forster et l'équipe du SPAF

En 1973 déjà, l'ASF (Alliance de sociétés féminines suisses) avait créé une commission dont le but était de mettre sur pied, en collaboration avec le BWI (Betriebswissenschaft Institut de l'Ecole polytechnique de Zurich), une évaluation monétaire du travail ménager. Cette méthode prenait pour base le travail d'une intendante de maison et ne mettait que peu de poids sur le travail familial tel que soins, éducation, temps passé avec les enfants. Il donnait, en comparaison, trop d'importance à la tenue du ménage. De plus, cette méthode d'attribution de points par fonction était très compliquée et difficile à appliquer. Il fallait une formation d'experte pour pouvoir l'utiliser valablement.

Le résultat des travaux ASF-BWI a été publié et a permis de faire sortir de l'oubli la ménagère, de montrer que son travail avait une valeur économique. Les assurances sociales, en particulier l'AI, s'étaient inspirées de cette méthode pour le calcul de la rente des ménagères devenues invalides. Des avocats et des juges se sont basés, entre autres, sur les données ASF-BWI pour réclamer des indemnités ou des rentes lors de procès en responsabilité civile de ménagères accidentées, ou décédées¹.

Motion et pétition

Dès 1983, la section La ménagère une travailleuse du Collège du travail, fondation dont Jacqueline Berenstein-Wavre est présidente, a régulièrement organisé des colloques en vue de revaloriser le travail des ménagères-mères de famille. Elle publie une revue, *Ménage-toi*.

A la suite du premier de ces colloques, une motion a été déposée au Grand Conseil concernant l'évaluation statistique et économique du nombre d'heures de travail ac-

complies dans les ménages genevois. La réponse du Conseil d'Etat du 18 avril 1985 fait part de l'étude du Bureau cantonal de statistiques. Se basant sur le recensement de 1980, l'étude (26 pages) mentionne que la majorité des femmes mariées avec enfants travaillent plus de 30 heures par semaine, certaines allant jusqu'à 60 heures.

En 1987, une pétition est lancée par la section La ménagère une travailleuse, pour la création d'une commission cantonale d'expertes qui puisse évaluer de cas en cas, à la demande d'assurances ou d'avocats, la valeur en argent du travail familial et domestique accompli par un ou une responsable de ménage. Cette pétition était soutenue par F. Information et l'ADF Genève. Elle s'inspirait des travaux de la commission ASF-BWI.

Le 22 avril 1992, le Conseil d'Etat donne sa réponse avec les conclusions suivantes: «Etant donné la complexité de la méthode d'évaluation fonctionnelle du tra-

vail familial et domestique, la sous-commission (du Bureau de l'égalité), a estimé nécessaire une formation ad hoc d'experte. Le Bureau de l'égalité et le Collège du travail vont intéresser l'Alliance de sociétés féminines suisses à mettre sur pied et à prendre en charge une formation destinée à des expert-e-s suisses romand-e-s.» Mais les idées avaient évolué et, en 1992, les solutions se présentaient différemment.

La Marmite

Entre 1987 et 1992, il s'était passé beaucoup de choses: début du Bureau de l'égalité, grève du 14 juin 1991 (qui reconnaissait implicitement le travail familial et domestique), dans l'AVS la bonification pour tâches éducatives est acceptée en principe.

Le Fonds national refuse un crédit à l'ASF-BWI pour une nouvelle étude sur la valeur du travail domestique. A Genève se



Nous voulons que notre travail familial et domestique soit reconnu, disent les membres du SPAF. De gauche à droite, Sylvia Leuenberger, Janine Abgottspon, Alda De Giorgi, Lucienne Leschot, Jacqueline Berenstein-Wavre et Sylvie Cristina-Reichlin. (Photo Marcel Schmalz)



crée en février 1992 le syndicat SPAF (Syndicat des personnes actives au foyer à temps complet ou partiel) appelé aussi MARMITE (Mouvement autonome des responsables de ménage inégalement traités et estimés).

Le comité élargi du SPAF, composé essentiellement de jeunes mères, se met alors au travail pour trouver une solution à la valorisation monétaire, psychologique et sociale du travail familial et domestique, travail qui leur prend du temps, les empêche souvent d'accepter un travail professionnel à temps plein. Ces femmes sont motivées, car elles trouvent injuste que la société ignore totalement un travail qui leur demande de la peine, de l'énergie, de l'amour. Un travail indispensable au développement de cette même société qui les dévalorise.

Elles procèdent alors à une information complète sur les méthodes d'analyse fonctionnelle du travail utilisées à l'Etat de Genève pour évaluer en argent le travail des fonctionnaires. Elles s'assurent que les méthodes utilisées ne sous-estiment pas trop le travail féminin et s'appuient sur les conseils et les avis d'une ergonome féministe.

Fortes de ces informations, elles demandent, par l'intermédiaire du Collège du travail, qui avait lancé la pétition de 1987, au conseiller d'Etat, chef des Finances et Contributions, de charger le bureau d'analyse et de gestion des fonctions de l'Office du personnel de l'Etat de procéder à l'évaluation de la fonction de la personne responsable des tâches familiales et domestiques.

Le 30 juin 1993, le Collège du travail recevait l'évaluation de la fonction de la «personne active au foyer», réponse qu'il fallait encore adapter à la zone non marchande où s'effectue le travail familial et domestique 365 jours par année ou 7 jours sur 7, sans vacances ni jours fériés.

**Jacqueline Berenstein-Wavre
avec la collaboration du SPAF**

¹Par exemple: arrêt du Tribunal fédéral du 28 septembre 1982 (Affaire Blein) qui a reconnu la valeur économique du travail accompli par l'épouse dans son ménage, soit pour Mme Blein, décédée, 1082 fr. par mois. (ATF 108 II.)

Jugement du 2 octobre 1987 de la cour civile du tribunal cantonal de Neuchâtel condamnant une société d'assurance RC à payer à une ménagère 119 753 fr. capitalisation d'une rente pour incapacité ménagère.

Un travail en or

Accompli en zone non marchande, échappant à la loi du marché, le travail familial et domestique doit garder l'originalité et la saveur d'un travail gratuit; ce qui ne l'empêche pas d'être revalorisé socialement. Jacqueline Berenstein-Wavre nous livre ses impressions après un combat qu'elle livre depuis plus de dix ans.

Le travail familial et domestique est un travail comme un autre. Il est producteur de richesse¹. Il demande de la réflexion, des connaissances, des efforts physiques, des responsabilités. Mais à la grande différence de toutes les activités exercées en zone marchande, en échange desquelles il y a toujours un salaire ou une rémunération quelconque, il s'exerce en zone non marchande. Le mobile du travail familial et domestique, c'est-à-dire la motivation, qui fait travailler la ménagère-mère de famille, n'est ni l'argent ni le profit. Son mobile principal est l'amour porté aux personnes comprenant la famille, comme l'a si bien démontré Luise Vandellac dans son livre *Du Travail et de l'Amour. Les dessous de la production domestique* (Editions Saint-Martin, Montréal, 1985).

«L'amour, dit le Petit Prince, c'est créer des liens.» Des liens qui sont d'autant plus forts qu'ils sont gratuits. La valeur du don est de nourrir les liens sociaux². A qui et pourquoi faire des cadeaux, sinon pour créer, développer, témoigner un lien affectif et/ou social? La famille, zone non marchande, est le seul endroit où l'on n'est pas payé pour les services que l'on rend. Je pense très important qu'elle continue d'échapper à la sphère commerciale. Hélène

La ménagère, une travailleuse

(jbw) – Le Collège du travail est une fondation de droit privé, fondée par le syndicaliste genevois Lucien Tronchet en 1978.

Elle est présidée depuis 1984 par Jacqueline Berenstein-Wavre.

Les buts de la fondation sont:

- d'encourager, développer et favoriser la formation permanente, professionnelle, sociale des adultes;
- de promouvoir la recherche sociologique, notamment par des publications concernant les conditions sociales de la vie des travailleurs de Genève à travers les hommes et les événements des temps passés.

La fondation ne poursuit aucun but lucratif.

Le Collège du travail a développé ses activités principalement dans trois secteurs:

- **L'histoire ouvrière**, avec la publication de plusieurs livres sur la vie des ouvriers à Genève, l'organisation avec le Musée d'ethnographie, annexe de Conches, d'une exposition, «C'était pas tous les jours dimanche», vie quotidienne du monde ouvrier à Genève de 1890 à 1950.

- **Un centre de documentation et d'archives** constitué par des documents d'anciens militants syndicalistes et par le Parti socialiste.

- **La ménagère une travailleuse**, section qui publie une revue, *Ménage-toi* traitant des différents aspects du travail familial et domestique (neuf numéros parus). Cette section a organisé des ateliers sur le ménage, l'écologie, etc. Elle soutient l'administration du syndicat SPAF dit MARMITE, organise tous les deux ans un colloque, est en relation avec les organisations internationales du même type.

Le siège du Collège du travail est au 11, rue des Maraîchers, 1205 Genève, téléphone (022) 328 64 95, tous les matins de 9 h à 12 h, l'après midi de 13 h 30 à 17 h, sauf le jeudi et le vendredi.

Le syndicat SPAF a une permanence tous les mardis matin.

